

# XVII<sup>e</sup> Conférence alpine

27 octobre 2022, Brigue (Suisse)

## Procès-verbal

### Point 1 OdJ            Adoption de l'ordre du jour

La Conférence alpine adopte l'ordre du jour.

### Point 2 OdJ            Décision sur les pouvoirs

La Conférence alpine constate que les représentantes et représentants des Parties contractantes sont nantis des pouvoirs requis.

### Point 3 OdJ            Admission des Observateurs

La Conférence alpine prend acte du fait que les organisations présentes sont admises en qualité d'Observateurs.

### Point 4 OdJ            État de la ratification des Protocoles

La Conférence alpine prend acte du rapport du dépositaire.

**Point B0 OdJ Alliance du Simplon**

La Conférence alpine prend acte du rapport de la Présidence<sup>1</sup>.

**Points A de l'ordre du jour (points non soumis à débat)**

**Point A1 OdJ Activités du Comité permanent et de sa Présidence 2021-2022**

La Conférence alpine prend acte du rapport de la Présidence<sup>2</sup> et remercie la Présidente du Comité permanent et toute son équipe pour le travail accompli.

**Point A2 OdJ Activités du Comité de vérification 2021-2022**

La Conférence alpine

1. approuve le rapport du Comité de vérification sur la situation du respect de la Convention alpine et de ses Protocoles d'application en annexe 3<sup>3</sup> et invite les Parties contractantes à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ses recommandations ;
2. décide de réviser le mécanisme de vérification actuel, comme indiqué dans les annexes 4<sup>4</sup> et 5<sup>5</sup>, qui font partie intégrante de la présente décision, et de remplacer ainsi le mécanisme de vérification actuel (décision VII/4 dans la version de la décision ACXII/A1 modifiée par la décision ACXIV/A7, complétée par la décision ACXVI/A7/3) ;
3. remercie les Parties contractantes qui ont soumis leurs rapports nationaux sur les activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration « Population et Culture », demande au Secrétariat permanent de publier ces rapports nationaux de manière appropriée et invite les autres Parties contractantes à soumettre dès que possible leurs rapports nationaux ;

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1 – document ACXVII/B0

<sup>2</sup> Voir annexe 2 – document ACXVII/A1

<sup>3</sup> Voir annexe 3 – document ACXVII/A2/1

<sup>4</sup> Voir annexe 4 – document ACXVII/A2/2

<sup>5</sup> Voir annexe 5 – document ACXVII/A2/3

4. demande au Comité de vérification, lors de sa première réunion sous la Présidence slovène, de décider des prochaines étapes pour la poursuite de la procédure de vérification sur la mise en œuvre de la Déclaration « Population et Culture ».

**Point A3 OdJ                    Activités 2021-2022 et futurs mandats 2023-2024 des Organismes de travail thématiques**

La Conférence alpine

1. prend note des rapports des Organismes de travail thématiques sur leurs activités au cours de la période 2021-2022, remercie leurs Présidentes et Présidents ainsi que leurs membres pour le travail accompli dans l'exécution de leurs mandats et approuve les résultats en annexes 6 à 15<sup>6</sup> ;
2. remercie les Présidentes et Présidents et les membres des Organismes de travail thématiques et le Secrétariat permanent pour l'élaboration des propositions de mandats pour la période 2023-2024 ;
3. approuve les mandats des Organismes de travail thématiques pour la période 2023-2024 à l'annexe 16<sup>7</sup> et demande aux Organismes de travail thématiques de réaliser les travaux prévus et de faire rapport à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine.

**Point A4 OdJ                    Secrétariat permanent**

**Point A4a OdJ                    Activités du Secrétariat permanent 2021-2022**

La Conférence alpine prend note du rapport du Secrétariat permanent<sup>8</sup>, remercie ce dernier pour le travail accompli et invite les Parties contractantes et les Observateurs à continuer à soutenir le travail du Secrétariat permanent.

---

<sup>6</sup> Voir annexes 6 à 15 – documents ACXVII/A3/1, ACXVII/A3/2, ACXVII/A3/3, ACXVII/A3/4, ACXVII/A3/5, ACXVII/A3/6, ACXVII/A3/7/rev1, ACXVII/A3/8, ACXVII/A3/9, ACXVII/A3/10

<sup>7</sup> Voir annexe 16 – document ACXVII/A3/11

<sup>8</sup> Voir annexe 17 – document ACXVII/A4a/1

**Point A4b OdJ            Modification des statuts du Secrétariat permanent**

La Conférence alpine prend note du rapport du Secrétariat permanent<sup>9</sup> et approuve la proposition de modification des statuts du Secrétariat permanent telle que présentée à l'annexe 19<sup>10</sup>.

**Point A4c OdJ            Prolongation de la durée du mandat de la Secrétaire générale**

Le mandat de la Secrétaire générale est reconduit pour une durée de deux ans conformément à l'article 3 de l'annexe II des statuts du Secrétariat permanent.

**Point A5 OdJ            Programme de travail pluriannuel 2023-2030**

La Conférence alpine

1. adopte le Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine (PTP/MAP) pour la période 2023-2030<sup>11</sup> et invite toutes les parties prenantes à la Convention alpine à contribuer à la mise en œuvre des objectifs dans les domaines prioritaires de coopération, à communiquer ces activités de mise en œuvre et à s'engager dans la sensibilisation à tous les niveaux de gouvernance ;
2. invite les Parties contractantes, les Observateurs et le Secrétariat permanent à définir une feuille de route avec des activités conjointes soutenant la mise en œuvre du PTP 2023-2030.

**Point A6 OdJ            Dixième Rapport sur l'état des Alpes sur la qualité de vie dans les Alpes**

La Conférence alpine

1. se félicite du thème « La qualité de vie » proposé par la Slovénie pour le dixième Rapport sur l'état des Alpes ;

---

<sup>9</sup> Voir annexe 18 – document ACXVII/A4b

<sup>10</sup> Voir annexe 19 - document ACXVII/A4b/3

<sup>11</sup> Voir annexe 20 – document ACXVII/A5/1

2. établit un Groupe de travail ad hoc, présidé par la Slovénie, pour l'élaboration du dixième Rapport sur l'état des Alpes, approuve son mandat en annexe 21<sup>12</sup> et demande à ce Groupe de présenter le rapport à temps pour son adoption par la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine ;
3. invite les Parties contractantes et les Observateurs à nommer des membres au Groupe de travail ad hoc pour l'élaboration du dixième Rapport sur l'état des Alpes d'ici fin novembre 2022.

### **Points B de l'ordre du jour (points soumis à débat)**

#### **Point B1 OdJ            Débat politique : Conséquences du changement climatique sur le cycle de l'eau dans les Alpes**

La Conférence alpine invite les Parties contractantes à poursuivre leurs échanges et à renforcer leur collaboration sur ce sujet.

#### **Point B2 OdJ            Débat politique : Villes alpines**

La Conférence alpine

1. remercie la Présidence du Groupe de travail ad hoc chargé de la préparation du neuvième Rapport sur l'état des Alpes, ses membres, les auteurs et autrices et le Secrétariat permanent pour la bonne coopération lors de l'élaboration du rapport et pour sa finalisation dans les délais impartis ;
2. adopte la version finale du neuvième Rapport sur l'état des Alpes<sup>13</sup> ;
3. accueille favorablement les conclusions contenues dans le neuvième Rapport sur l'état des Alpes et invite les Parties contractantes, les organisations observatrices et les Organismes de travail thématiques à les prendre en compte dans leurs travaux et à y donner suite par des activités appropriées.

---

<sup>12</sup> Voir annexe 21 – document ACXVII/A6/1

<sup>13</sup> Voir annexe 22 – document ACXVII/B2/1

**Point B3 OdJ                    Décision sur la prochaine présidence et présentation du programme de la présidence jusqu'à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine**

La Conférence alpine

1. prend note du programme présenté par la Slovénie en vue de sa présidence<sup>14</sup> ;
2. confie la présidence de la Conférence alpine à la Slovénie pour la période courant jusqu'à la XVIII<sup>e</sup> Conférence alpine, et remercie la Suisse pour le travail accompli au cours de sa présidence.

**Point 5 OdJ                    Divers**

Aucune prise de parole n'a été effectuée sous ce point à l'ordre du jour.

**Point 6 OdJ                    Adoption du procès-verbal**

La Conférence alpine approuve ce procès-verbal. Un procès-verbal complété conformément à l'article 22, paragraphe 2, du règlement intérieur de la Conférence alpine, sera soumis pour approbation au Comité permanent lors de sa 76<sup>e</sup> réunion.

---

<sup>14</sup> Voir annexe 23 – document ACXVII/B3

## Liste des annexes

- Annexe 1 Rapport de la Présidence sur l'Alliance du Simplon – document ACXVII/B0
- Annexe 2 Rapport sur les activités du Comité permanent et de sa Présidence 2021 - 2022 - document ACXVII/A1
- Annexe 3 Rapport du Comité de vérification à la XVIIe Conférence alpine sur la situation du respect de la Convention alpine et de ses protocoles d'application - document ACXVII/A2/1
- Annexe 4 Nouveau mécanisme de vérification – document ACXVII/A2/2
- Annexe 5 Questionnaire destiné à servir de base aux rapports périodiques des Parties contractantes sur la situation du respect de la Convention alpine et de ses protocoles d'application – document ACXVII/A2/3
- Annexe 6 Rapport d'activité du Comité consultatif sur la biodiversité alpine pour la période 2021 - 2022 (EN) - document ACXVII/A3/1
- Annexe 7 Rapport d'activité du Comité consultatif sur le climat alpin pour la période 2021 - 2022 (EN) - document ACXVII/A3/2
- Annexe 8 Rapport d'activité du Groupe de travail Grands carnivores, ongulés sauvages et société – WISO pour la période 2021 - 2022 (EN) - document ACXVII/A3/3
- Annexe 9 Rapport d'activité du Groupe de travail Agriculture de montagne et sylviculture de montagne – MAMF pour la période 2021 -2022 (EN) - document ACXVII/A3/4
- Annexe 10 Rapport d'activité du Groupe de travail Protection des sols pour la période 2021 -2022 (EN) - document ACXVII/A3/5
- Annexe 11 Rapport d'activité du Groupe de travail Risques naturels – PLANALP pour la période 2021 -2022 (EN) - document ACXVII/A3/6

- Annexe 12 Rapport d'activité du Groupe de travail Aménagement du territoire et développement durable pour la période 2021 -2022 (EN) - document ACXVII/A3/7/rev1
- Annexe 13 Rapport d'activité du Groupe de travail Transports pour la période 2021 -2022 (EN) - document ACXVII/A3/8
- Annexe 14 Rapport d'activité du Groupe de travail ad hoc pour la préparation du 9e Rapport sur l'état des Alpes – RSA 9 (EN) - document ACXVII/A3/9
- Annexe 15 Rapport d'activité du Groupe de travail ad hoc pour la préparation du Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine (PTP/MAP) pour la période 2023-2030 (EN) - document ACXVII/A3/10
- Annexe 16 Mandats des Comités consultatifs et des Groupes de travail pour la période 2023 -2024 - document ACXVII/A3/11
- Annexe 17 Rapport sur les activités du Secrétariat permanent au cours de la période 01.09.2020 – 15.09.2022 (EN) - document ACXVII/A4a/1
- Annexe 18 Rapport du Secrétariat permanent sur la modification de ses statuts – document ACXVII/A4b
- Annexe 19 Proposition de modification des statuts du Secrétariat permanent – document ACXVII/A4b/3
- Annexe 20 Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine (PTP/MAP) pour la période 2023-2030 – document ACXVII/A5/1
- Annexe 21 Mandat du Groupe de travail ad hoc pour la préparation du 10e Rapport sur l'état des Alpes sur la qualité de vie (RSA 10) – document ACXVII/A6/1
- Annexe 22 Neuvième rapport sur l'état des Alpes (EN) - document ACXVI/B2/1
- Annexe 23 Programme de la Présidence slovène jusqu'à la XVIIIe réunion de la Conférence alpine - document ACXVII/B3